

Rapporteur : M. COULOMBEL

N° AD_2025_0043

Commission n°3

38 - Numérique

Transformation numérique et transformations des pratiques

Le 20 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. SALMON (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h07.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Expose :

L'objectif d'un meilleur service aux Bretiliens et Bretiliennes et d'une relation aux usagers de qualité repose notamment sur la transformation numérique de la collectivité. Elle doit en effet

permettre une simplification des démarches, un meilleur accès aux droits, de meilleures conditions de travail pour les services et le renforcement de l'efficacité des ressources internes. Cette transformation est rendue possible par une attention portée à l'accompagnement des agents dans l'évolution des processus, outils et méthodes de travail. Elle s'appuie également sur une stratégie de communication interne qui donne du sens à cette transformation et valorise le travail des équipes.

L'ensemble des budgets consacré au numérique, à la communication interne et au conseil en innovation et en organisation pour 2025 s'élève, au titre du budget principal, à 4,57 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 9,45 millions d'euros en dépenses d'investissement.

I - LES SYSTEMES NUMERIQUES, VECTEUR DE TRANSFORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

La première feuille de route numérique s'est achevée en 2023. Une seconde a été votée en novembre 2024 ; elle court jusqu'en 2028. Ce nouveau programme vise à améliorer le service public départemental en s'alignant avec les engagements du projet de mandature 2022 - 2028 et en prenant en compte des enjeux croissants dans les domaines des impacts environnementaux, sociaux et humains du numérique et de la cybersécurité. 2,1 millions d'euros sont inscrits en 2025 pour investir dans les projets de la feuille de route numérique (par exemple : mise en place de l'outil REGAL de gestion de la restauration dans les collèges ou encore de l'outil de gestion du fonds de solidarité logement).

Pour assurer la pérennité et la sécurité du système d'information départemental, il est par ailleurs essentiel de maintenir en conditions opérationnelles les outils existants. Une part importante du budget vise en outre l'évolution des outils ainsi que la sécurisation et la modernisation des infrastructures numériques.

Concernant l'équipement informatique des agents, une enveloppe de 1,24 million d'euros est prévue afin de répondre aux besoins (ordinateurs, téléphones, copieurs, écrans notamment) tout en prenant en compte les enjeux du numérique responsable. Ainsi, il est prévu de lisser sur 3 ans le renouvellement du parc de postes acquis à l'occasion de la crise sanitaire de 2020.

II - LE NUMERIQUE RESPONSABLE

L'ensemble des projets et actions menés dans le champ du numérique seront travaillés en prenant en compte les enjeux du numérique responsable, c'est-à-dire en visant à minimiser leur impact environnemental et social.

Par ailleurs, certains projets viseront spécifiquement à accélérer la prise en compte du numérique responsable dans la collectivité. Ainsi, en 2025, la démarche de réemploi des équipements se poursuivra, via la nouvelle convention passée avec l'association Envie 35, qui comprend un élargissement du gisement donné à l'association (jusqu'à 800 ordinateurs des collèges par an et 400 à 500 smartphones professionnels par an). Le Département va également se doter d'un outil pour mieux mesurer l'impact carbone de ses services numériques.

Conscients des enjeux de l'intelligence artificielle pour les organisations, les services départementaux adopteront une démarche numériquement responsable concernant cette technologie. En effet, l'appropriation progressive des outils d'intelligence collective s'appuiera sur la diffusion d'une charte éthique interne des usages.

III - LE SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION DES COLLEGES

Le Département poursuit son action en faveur du numérique dans les collèges breilliens. Alors que l'ensemble des collèges a désormais migré sur le système départemental (exploitation complète du dispositif infogéré par le groupement d'intérêt public MIPIH-SIB) et a accès au très

haut débit, le Département prévoit 1,69 million d'euros en investissement pour les collèges en 2025.

Ce budget permettra notamment la dotation en matériel pour les nouvelles classes du département, et le remplacement d'une partie du parc. Il servira également à l'achat de licences logicielles permettant la gestion du parc, la mise en œuvre des serveurs d'infrastructure ou encore le stockage en ligne pour les enseignants et les collégiens. Une part du budget permettra par ailleurs de renouveler l'infrastructure des collèges numériques.

1,15 million d'euros sont en outre prévus en fonctionnement, qui serviront à financer l'abonnement internet et le maintien en condition opérationnelle du système d'information des collèges.

IV - L'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION

La transformation numérique du Département doit porter une attention fine aux évolutions d'organisation, de méthodes de travail et de process qu'elle implique. Il sera nécessaire d'accompagner le changement, en s'appuyant notamment sur l'expertise interne du service conseil en innovation et en organisation et en mobilisant ponctuellement les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets de la feuille de route numérique.

L'accompagnement à la transformation passe également par les actions de communication interne, qui visent à sensibiliser et à valoriser les agents, via les médias internes (magazine et intranet) et des événements favorisant l'alignement sur les objectifs de la collectivité en matière de transformation, d'interconnaissance et de compréhension mutuelle.

Décide :

- **d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**
- **d'inscrire au budget primitif 2025 les crédits correspondants à la politique Numérique ;**
- **d'ouvrir au budget primitif 2025, les autorisations de programme millésimées 2025 suivantes :**
 - **PNED3 pour 13,12 millions d'euros sur la période 2025 - 2028 ;**
 - **INFOI012 2025 pour 5,9 millions d'euros.**

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
28 mars 2025
ID: AD_2025_0043

Pour extrait conforme